

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2023

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL152

présenté par
M. Didier Paris, rapporteur

ARTICLE 2

I. – À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« appartenir ou avoir appartenu »

les mots :

« être ou avoir été membres ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer aux deux occurrences du mot :

« au »

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel